

L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)



Gabon

**Ministère des Eaux et Forêts De la Pêche du Reboisement,
Chargé de l'Environnement Et de la Protection de la Nature**



PIERRE NYAR OLLAME

Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni aux institutions.

Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté.

Juillet 2001

RESUME

Toute étude prospective met les experts à réfléchir pour le long terme, gage d'une prise de décisions harmonieuses dans la gestion durable de la ressource. Ceci est d'autant plus accentué quand il s'agit d'étude à l'ampleur du FOSA.

Il s'avère donc nécessaire que tous les signaux soient identifiés, que des scénarios crédibles soient établis et que les contraintes, que nous avons appelé tendances négatives, soient combattues. C'est ce travail technique qui a été réalisé tout au long du processus de maturation de ce document national. Celui-ci reflète la longue et très enrichissante concertation entre acteurs du secteur : experts forestiers et d'autres départements ministériels, populations au travers d'élus et ONG. Se situant dans le prolongement du Programme Forestier National du Gabon, mais l'enrichissant à la fois dans le temps (horizon 2020) et dans l'espace (concertation régionale puis continentale), le FOSA devrait donner aux différents pays l'orientation nécessaire vers la gestion durable de leurs forêts.

Pour le Gabon, le trait essentiel du scénario retenu est la nécessité d'encadrer la gestion forestière dans la perspective de la baisse de la rente pétrolière et de la réorganisation de l'économie qui va s'en suivre. Si l'importance de l'exploitation des ressources forestières tend à augmenter en valeur absolue et en pourcentage du PIB, l'autorité de l'Etat devra se renforcer car son niveau actuel ne permet pas d'assurer correctement ses prérogatives régaliennes de propriétaire de la ressource.

Arrivé à ce stade de la réflexion, il est donc nécessaire d'insister sur l'importance de la prise de conscience politique en la matière et des risques qui pourraient être courus si les constats faits et les propositions avancées restaient sans mise en application. Les techniciens analysent et proposent, le gouvernement met en œuvre des politiques. La FAO pourrait jouer un rôle important dans le cadre du FOSA en faisant prendre conscience aux décideurs des enjeux et des propositions issues du terrain et de l'analyse prospective par pays et pour tout le continent.

1 INTRODUCTION

Le Gabon est un pays essentiellement forestier. En effet, près de 85 % de la superficie totale du pays est couvert de forêts, soit une superficie d'environ 22 millions d'hectares. Avec une population estimée à 1,1 millions d'habitants, le Gabon se situe ainsi au premier rang des pays africains en terme de surface de forêt par habitant (22 ha per capita). On estime que près de 40 % des forêts du Gabon sont encore à l'état primaire et que le taux de déforestation dû notamment aux activités agricoles, principales causes de déboisement constaté dans le monde, est inférieur à 1 %.

Actuellement, le secteur forestier participe pour près de 10 % du PIB et emploie près de 28 % de la population active du secteur informel. Le nouveau code forestier (en cours d'examen au parlement) préconise l'industrialisation progressive de la filière bois notamment la transformation sur place des grumes.

Dans les années 1960, le secteur forestier a joué un rôle de poumon économique du pays. C'est à partir de 1970 qu'il a été rejoint et même devancé par le secteur des mines et pétrole.

Sur le plan économique, la flore et la faune du Gabon sont exceptionnellement riches et diversifiées. De nombreuses espèces végétales sont d'ailleurs endémiques au Gabon. Plus de 8 000 espèces végétales ont, jusqu'à ce jour, été répertoriées au Gabon. La faune est

représentée par plus de 150 espèces de mammifères, 600 espèces d'oiseaux et de nombreux reptiles.

Aussi abondante soit-elle, la forêt gabonaise n'est pas pour autant inépuisable. Au niveau mondial, la demande de produits forestiers ne cesse de croître et les superficies forestières diminuent continuellement. Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de globalisation des marchés, il est fort probable que les forêts du Gabon seront de plus en plus sollicitées et soumises à des pressions croissantes ; ainsi le Gouvernement gabonais, de concert avec tous les intervenants du secteur forestier, devra prendre des mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cet important patrimoine.

2 CONTEXTE DE L'ETUDE FOSA

L'Etude Prospective du Secteur Forestier en Afrique, connue sous le sigle de FOSA (Forestry Outlook of Study for Africa), est une initiative conduite par la FAO en partenariat avec tous les pays africains, la Banque Africaine de Développement, la Commission Européenne, des Organismes intergouvernementales régionales et sous-régionales, la Banque Mondiale et d'autres organismes.

FOSA est un processus qui vise à analyser dans quelle mesure le secteur forestier sera en mesure de contribuer au bien-être des Africains, par ses fonctions économiques, sociales et environnementales, dans le futur.

FOSA analyse la situation, les tendances et les forces motrices (points forts) qui caractérisent la foresterie africaine ; présente une vision régionale du secteur à l'horizon 2020 ; et identifie des politiques, des programmes et des possibilités d'investissement qui aideront à faire évoluer le secteur dans les directions souhaitées.

2.1 Mots clés de la démarche FOSA

Pour expliciter la démarche FOSA GABON :

- Un signal fort est un phénomène actuellement identifié et influent sur le secteur de manière importante, actuellement et à court terme
- Un signal faible est un phénomène actuellement peu visible, peu étudié et qui nous semble devoir devenir, dans le futur, un élément important de l'activité du secteur. Ce sont, à moyen ou long terme, les futurs signaux forts ;
- Une tendance positive est un phénomène qui va dans le sens de la gestion durable des forêts, qu'il dépende du secteur ou de l'environnement économique, politique, et social. Ce sont des éléments qu'il est nécessaire d'appuyer pour que l'avenir soit ce que la société désire ;
- Une tendance négative est un phénomène qui pourrait contrecarrer le développement durable du secteur et la contribution des forêts au développement du pays. Ce sont donc des éléments pour lesquels doivent être trouvées des compensations ou des moyens pour les minorer ou en limiter les conséquences ;
- Un scénario est une description d'une situation probable avec un nombre de composantes réalisables et reliées logiquement.
- Le scénario retenu et proposé est celui qui maximise les tendances positives, les tendances négatives et en minimise pour assurer, sur le long terme, la gestion durable des écosystèmes forestiers.

3 RAPPELS DES GRANDES LIGNES DE LA REFLEXION STRATEGIQUE A LONG TERME «GABON 2025 »

Avant que le Gabon adhère au concept prospectif FOSA, une réflexion stratégique à long terme «Gabon 2025 » avait déjà été menée par le Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme en 1996. Les objectifs assignés à cette réflexion étaient les suivants :

- Définition d'une vision à long terme du développement du Gabon qui prendrait en compte les aspirations profondes des populations, les potentialités du pays et l'environnement international ;
- Elaboration d'un guide à la décision et à la gestion du développement, à court et moyen terme, à partir d'une vision claire du futur ;
- Renforcement des capacités de réflexion, d'assimilation et d'adaptation des méthodes de la planification du développement, face aux incertitudes du futur.

L'étude, après un sondage auprès des populations, note les préoccupations ci-dessous indiquées :

- **Les aspirations économiques**

Malgré le fait que près de la moitié des Gabonais estime que le secteur privé sera, dans les années à venir, le principal pourvoyeur d'emplois, il se trouve que le second atout du pays reste la forêt, ressource pratiquement inépuisable parce que renouvelable.

- **Les aspirations technologiques**

L'évolution, technologique de la société gabonaise est diversement appréciée. Une majorité des Gabonais relève cependant un recul net des performances des technologies traditionnelles, l'échec du transfert des technologies modernes et le faible endogène d'innovation.

Les Gabonais souhaitent donc unanimement qu'une place de choix soit accordée à la recherche-développement, étant convaincus que le Gabon pourra, dans l'avenir, fabriquer un grand nombre de produits industriels. Ainsi, la fabrication d'un moteur gabonais et l'exportation d'expertises variées sont les objectifs que les Gabonais seraient fiers d'atteindre d'ici l'an 2025.

- **Les incertitudes critiques pour les années à venir sont notamment :**

- Le pétrole ;
- Les technologies ;
- La dette ;
- La zone franche.

D'autres faits méritent une attention soutenue :

- La création d'institutions d'intégration telles que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- Les conférences africaines - Africains – Américains ;
- La prise en compte des problèmes d'environnement (Projet Forêts et Environnement, Conférence de Rio, PAFT, PNAE, Biodiversité...).

4 CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

4.1 La forêt gabonaise

On y trouve deux grands types de domaine. Le domaine forestier prédominant comprend les forêts exploitées et non exploitées, les forêts secondaires et jachère et finalement la forêt plantée (reboisement, cultures traditionnelles). Le domaine non forestier, quant à lui constitue les 15 % restants et est essentiellement couvert de savanes, de mangroves, de marécages ouverts, auxquels on ajoute les espaces occupés par les hommes (villes, villages, campements). La forêt gabonaise est très marquée par un nombre important d'anciens refuges par rapport aux autres pays de la sous – région. Ceci est une des justifications du taux très élevé d'endémisme et de la grande diversité des espèces qui s'y trouvent. Cette diversité biologique compte environ 8 000 espèces végétales avec 20 % de taux d'endémisme. En nombre d'espèces végétales, les Monts de Cristal sont la région la plus riche du Gabon et une des plus riches de toute l'Afrique Tropicale. Sur le plan écologique, la flore et la faune du Gabon sont exceptionnellement riches. Le taux d'endémisme et la diversité de la flore gabonaise sont extraordinaire¹. La faune est représentée par plus de 150 espèces de mammifères et 600 espèces d'oiseaux. Le CENAREST, en 1979, a également répertorié 65 espèces de reptiles terrestres et d'eau douce et environ 100 espèces d'amphibiens.

Au niveau social, la forêt constitue, d'une part, le cadre de vie de différents groupes lignagers, de communautés villageoises, d'individus qui y possèdent et exercent des droits sur la base de règles et de mécanismes institutionnalisés ; et d'autre part, elle est essentiellement pour la sécurité alimentaire des citadins et des ruraux. Enfin, elle procure aux ruraux tout ce qui est nécessaire pour le logement, les soins de santé, l'alimentation, les combustibles et l'acquisition de revenus monétaires.

5 POLITIQUE SECTORIELLE DU GOUVERNEMENT

Depuis une dizaine d'années, le Gabon a entrepris une réforme profonde du secteur forestier et environnemental. Cela se traduit par l'existence d'un cadre clair, prêt à accompagner le processus de développement durable des forêts et de gestion de l'environnement au niveau national. Cette planification stratégique était indispensable aux changements importants dans lesquels le Gouvernement s'est engagé, pour accélérer le développement du secteur forestier et environnemental. Le programme sectoriel Forêt et Environnement, s'inscrit ainsi dans une logique de renforcement et de poursuite des stratégies et exercices de planification déjà menés ou en cours de finalisation dans le secteur environnemental, notamment :

- Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) qui a été adopté le 22 mars 2000 par Le Conseil des Ministres ;
- Le Plan d'Action forestier National (PAFN), exercice réalisé avec l'appui de la Coopération française, a été également présenté et adopté par un Atelier National de Validation en novembre 1999 ;
- La Stratégie Nationale sur la Biodiversité.

A cet effet, en mai 1996, le Gouvernement a présenté les grandes lignes d'une nouvelle politique forestière, réaffirmant sa volonté de concilier les objectifs de développement économique et ceux de conservation de l'environnement. Cette nouvelle politique vise à accroître et à optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social du pays, par la mise en place d'une industrie du bois plus diversifiée et performante, de même que la réduction significative des exportations de grumes au profit des produits issus de

¹ Chris WILKS, 1990. La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon. UICN/CCE.

la transformation locale des bois. En matière de gestion de la ressource, la stratégie vise à maintenir la vocation forestière à long terme par la consolidation et la mise en œuvre de programmes d'aménagement forestier durable et le renforcement des capacités nationales.

Le Gouvernement, conscient de la nécessité de gérer avec efficacité et précaution les ressources forestières pour les faire participer pleinement et durablement à l'économie nationale, a décidé de soumettre l'ensemble des forêts concernées à des plans d'aménagement durable.

L'aménagement durable est celui qui doit permettre le maintien pour les générations futures des potentialités procurées par les ressources forestières en ce qui concerne l'ensemble des produits et services apportés par ces forêts. Son objectif est de répondre aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la possibilité des générations futures de satisfaire les leurs.

5.1 Le Plan National d'Action Environnementale

Le programme d'intervention proposé par le Livre Blanc du PNAE, adopté par le Gouvernement le 22 mars 2000, est basé sur les axes suivants :

- Gestion et protection de l'environnement urbain : gestion des déchets, de l'hygiène publique et de l'eau ; développement de l'agriculture suburbaine pratiquée par les petits agriculteurs ;
- Promotion de l'eau potable (en ville et en campagne) ;
- Conservation et gestion de la faune et de la flore sauvage ;
- Gestion côtière intégrée ;
- Gestion durable des forêts ;
- Utilisation et développement de l'énergie.

5.2 Le Plan d'Action Forestier National

Cet exercice réalisé avec l'appui de la Coopération française, a été également présenté et adopté par un atelier national en novembre 1999. La stratégie opératoire proposée par le PAFN est basée sur cinq axes principaux :

- La protection à long terme des écosystèmes forestiers et des ressources en faune et en flore sauvage
- La création d'un domaine forestier permanent de 12 millions d'hectares (dont 4 millions en zones protégées) et d'un domaine rural de 10 millions d'hectares ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts comme condition nécessaire pour accéder à l'exploitation des ressources financières ;
- La certification des forêts aménagées ;
- La participation croissante de la population rurale à la gestion forestière et à la transformation locale des produits forestiers ;
- La segmentation de la filière et la diversification des espèces récoltées.

5.3 La Stratégie Nationale sur la Biodiversité

Les axes stratégiques proposés par cet exercice de planification se regroupent autour de :
La mise en réseau des ressources à travers la création d'un Observatoire de la biodiversité (cet observatoire a été créé par le Gouvernement)

Le renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à la gestion durable de la biodiversité ;

La conservation de la biodiversité forestière à travers une approche écosystémique et un réseau intégré d'aires protégées ;

- L'utilisation rationnelle de la faune à travers un réseau de concertation des différents acteurs impliqués, et la promotion de techniques alternatives (agroforesterie, petits élevage de proximité) ;
- La gestion intégrée de la biodiversité marine et des eaux continentales ;
- La sensibilisation à la préservation de la biodiversité agricole ;
- L'intégration du savoir autochtone et local dans la gestion durable de la biodiversité (forêts sacrées, animaux interdits à la consommation, etc.) ;
- La planification de l'économie en y intégrant la gestion durable des ressources biologiques (fiscalité environnementale, mesures incitatives).

6 FACTEURS ET MOTEURS DE CHANGEMENT

6.1 Connaissances des ressources disponibles pour le développement durable

- Connaissance scientifique
- Connaissance industrielle
- Connaissance économique

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des marchés présentant un potentiel de croissance à court et à moyen terme en vue de la promotion d'essences forestières peu ou pas connues. - Connaissance qualitative de toutes les espèces utiles ou utilisées - Connaissance quantitative - Connaissance dynamique : régénération - Connaissance de la valeur industrielle de toutes les espèces, comportement des espèces au séchage, connaissance des espèces de la biodiversité et de leurs ressources valorisables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement à réaliser les différentes études et à faire appliquer leurs résultats ; - Mobilisation des départements du Commerce, Industrie et PME – Artisanat autour de la filière bois ; - Structuration et segmentation de la filière bois ; - Restauration de l'autorité de l'Etat ; - Organisation d'ateliers pour la vulgarisation des utilisations : constructions bâtiments et autres ...

- Liens sectoriels :

- Secteur privé
- ONG
- Instituts de recherche
- Ministère de la Recherche Scientifique
- Commerce
- Finances
- Formation des personnes
- Coopération internationale et régionale

6.2 Gestion des ressources : zonage du territoire

- Stratification en zones forestières, urbaines, villageoises, agricoles ;
- Autres droits d'usage.

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Conception, élaboration du zonage sur tout le territoire - Délimiter de façon effective les superficies attribuables au domaine forestier permanent de l'Etat et au domaine rural. - Création des Forêts communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement à réaliser le zonage - Mise en application du zonage sur tout le territoire - Population : compatibilité du zonage avec les modes traditionnels de gestion des ressources locales et l'exercice des droits d'usage

- Liens sectoriels
 - Collectivités locales
 - Ministère de l'Intérieur et Aménagement du Territoire
 - Agriculture
 - Mines
 - Tourisme

6.3 Accès à la ressource

Quasi-gratuité d'accès : populations déshéritées (terroirs villageois) appropriation des ressources forestières par les citoyens.

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Prix d'accès à la ressource pour tous les pays - Vérité des prix d'accès à la ressource - Zonage progressif en liaison avec l'Administration et les Collectivités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des normes et des prix d'accès réalistes applicables à la ressource - Mise en application du zonage et des plans d'aménagement forestiers CFAD - Création de forêts communautaires gérées durablement.

- Liens sectoriels
 - Agriculture
 - Ministère de l'Intérieur
 - Collectivités locales.

6.4 Durabilité de l'exploitation de la ressource

6.4.1 Bois d'œuvre

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un domaine forestier permanent - Aménagement des concessions (CFAD – PFA) - Plantations - Certification - Régénération naturelle - Forêts communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement à délimiter le domaine forestier permanent, et à définir les normes nationales ; - Application du Code Forestier avec ses textes réglementaires.

- Liens sectoriels
 - Acteurs de la filière bois
 - ONG

- Organisations internationales

6.4.2 Produits forestiers non ligneux

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'organiser l'exploitation et le commerce des PFNL (initier les études et enquêtes, améliorer le commerce des PFNL) - Mise en place d'une banque de données sur les potentialités d'utilisation et de commercialisation - Cadre institutionnel et dispositif juridique pour réglementer l'exploitation et le commerce des PFNL mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des producteurs et transformateurs aux techniques d'utilisation durable des PFNL ; - Développement des petites industries et formation des groupements d'intérêts économiques ; - Structuration des marchés des PFNL ; - Volonté du Gouvernement à réaliser toutes les activités liées au développement de cette filière.

- Liens sectoriels
 - Ministère du Commerce
 - Industrie
 - Agriculture

6.5 Conservation et valorisation de la diversité biologique

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la lutte antitraçonnage ; - Gestion concertée des zones situées autour de la réserve (écotourisme) ; - Concertations régionales ; - Observatoire national de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application du Code Forestier et ses textes réglementaires ; - Mise en réserve des quatre millions d'hectares prévus par le Code Forestier ; - Mise en place d'un cadre de concertation (administrations, exploitants, ONG, populations locales).

- Liens sectoriels
 - Ministères de la Défense Nationale ;
 - Ministère de l'Intérieur ;
 - Ministère de la Justice ;
 - Ministère du Tourisme ;
 - Coopération internationale, régionale et sous régionale ;
 - Instituts de recherche,
 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

6.6 Maîtrise et durabilité des infrastructures (facteurs de développement et de conservation de la ressource)

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès à la ressource ; - Planification des infrastructures en vue de leur pérennisation (routes, services sociaux). 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité d'experts indépendants, proposition d'un mécanisme adéquat de planification des infrastructures.

- Liens sectoriels

- Ministère des Travaux Publics
- Ministère des Finances ;
- Ministère du Plan ;
- Collectivités locales ;

6.7 Transformation et valorisation de la ressource

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Segmentation de la filière (CFAD) ; - Pérennisation de l'industrie (CFAD) ; - Formalisation de la valorisation des PFNL. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité forestière incitative et dégressive (1^{ère} et 2^{ème} transformation) - Création des points francs - Certification écologique des produits de l'industrialisation.

- Liens sectoriels
 - Ministère du Commerce ;
 - Ministère des Finances ;
 - Secteur Privé ;
 - ONG.

6.8 Réduire le déphasage entre la perception culturelle des écosystèmes et les exigences actuelles du développement durable

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion raisonnée d'une ressource rare et précieuse ; - Clarification de la perception de la propriété des ressources forestières et établissement des relations contractuelles dynamiques entre les différents intervenants ; - Clarification de la perception de l'utilisation de la ressource. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'éducation environnementale pour les acteurs, y compris débats internationaux et revenus virtuels (négociations sur les puits de carbone) - Comité d'experts : normes d'appropriation et de gestion, contractualisation relations populations, Etat et opérateurs ; - Appui aux programmes de valorisation de la faune et des produits forestiers non ligneux ; - Création d'un centre de promotion du bois.

- Liens sectoriels
 - Populations locales ;
 - Ministère de l'Environnement ;
 - Ministère des Finances ;
 - Ministère de la Recherche Scientifique ;
 - Ministère du Commerce ;
 - Secteur privé ;
 - ONG ;
 - Ministère des Mines et de l'Energie.

6.9 Coopération internationale (promotion et animation de la coopération internationale)

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la coopération régionale et sous régionale ; - Implication du Gabon dans les débats internationaux, élaboration et mise en œuvre des mesures adéquates qui en découlent dans la politique nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un réseau international adéquat selon le type de ressources en utilisant les organismes existant ; - Observatoire des problèmes transnationaux ou transfrontaliers : commerce et mouvement du bois et des PFNL et recommandations en vue de la prise de décision ; - Renforcement des capacités d'expertise pour l'élaboration des politiques et la négociation internationale ; - Elaboration d'un support de communication et de diffusion de la stratégie nationale.

- Liens sectoriels
 - Les bailleurs de fonds ;
 - ONG ;
 - Les ensembles sous régionaux (OAB – CFDHAC) ;
 - Les organisations internationales (FAO – PNUD) ;
 - Organisations intergouvernementales (OIBT).

6.10 Cadre institutionnel nécessaire au développement : connaissance des ressources disponibles

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la connaissance industrielle ; - Renforcement de la connaissance scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Audits scientifiques des institutions existantes, intégration des besoins des différents acteurs ; - Elaboration d'un plan de développement de la recherche ; - Constitution des capacités nationales ; - Constitutions d'un muséum de la forêt ; - Renforcement de la formation en science de la nature à tous les niveaux de l'enseignement.

- Liens sectoriels
 - ONG ;
 - Ministère de la recherche scientifique ;
 - Ministère de l'éducation nationale ;
 - Ministère de l'enseignement supérieur.

6.11 Gestion de la ressource

- Les signaux

SIGNAUX FORTS	SIGNAUX FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctions régaliennes dévolues à l'Etat (volet normatif et volet répressif) ; - Fonctions techniques ; - Fonction financière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un organisme de planification suivi évaluation (CPSE) ; - Création d'un organisme de gestion sous tutelle ; - Création d'une agence nationale pour l'environnement ; - Création d'un fond forestier ; - Réglementation adaptée (application du Code Forestier et ses textes) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation des services de répressions et d'infractions ; - Elaboration des normes d'habilitation pour les opérations concertées ; - Création d'un opérateur parapublic d'appui ; - Mécanismes à établir avec les administrations concertées : transparences des prix et concurrence ; - Création du fonds forestier national pour financer : le rôle régalien, activité économique (régies), recherche/formation et ENEF.
--	--

7 LE SECTEUR FORESTIER EN 2020

7.1 Scénarios de développement

Scénario 1 : Baisse des revenus miniers énergétiques avec l'organisation de la politique forestière.

Tendances positives :

- Législation adaptée et appliquée ;
- Restauration de l'autorité de l'Etat ;
- Formation assurée à tous les niveaux ;
- Prise en compte des besoins des populations avec augmentation du revenu ;
- Augmentation des recettes issues des ressources forestières.

Tendances négatives :

- Encadrement de la filière ;
- Connaissance scientifique et technique de la ressource ;
- Formation/ Communication/ Sensibilisation ;
- Stratification réaliste et appliquée du territoire (CFAD – FC - exploitation des PFNL - domaine rural) ;
- Industrie + certification : produits compétitifs et création d'emplois ;
- Conservation et revenus de la biodiversité et du stockage de carbone ;
- Régénération forestière assurée.

Scénario 2 : Baisse des revenus miniers énergétiques et forêt sans mesure d'encadrement

Tendances positives : néant

Tendances négatives :

- Répartition des concessions sans schéma d'aménagement ;
- Faible autorité de l'administration ;
- Spoliation des populations par les élites urbaines ;
- Exploitation à blanc de la forêt sans souci de concertation ;
- Surexploitation et disparition de la ressource ;
- Mise au ban des organisations internationales = fin des aides et de dons.

Scénario 3 : Restauration de l'autorité de l'Etat pour une gestion durable des écosystèmes forestiers.

Tendances positives :

- Textes réglementaires appliqués ;

- Maîtrise de l'immigration ;
- Réduction de la corruption ;
- Préservation, conservation et meilleure gestion des ressources floristiques, fauniques et halieutiques du pays ;
- Préservation, conservation et meilleure gestion des arbres et des forêts intra et périurbaines ;
- Mise en application des aménagements ;
- Gestion durable assurée.

Tendances négatives :

- Corruption et non application des textes en vigueur ;
- Perte de l'autorité de l'Agent ;
- Exploitation illicite et anarchique des ressources forestières du pays ;
- Accroissement des populations ;
- Baisse des recettes de l'Etat.

Scénario 4 : Renforcement des capacités opérationnelles du secteur forestier.

Tendances positives :

- Renforcement des ressources humaines ;
- Suivi des aménagements ;
- Conservation du couvert végétal ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Fixation et stockage de carbone ;
- Lutte et réduction de la pollution atmosphérique ;
- Lutte contre les changements climatiques ;
- Création d'emplois.

Tendances négatives :

- Echec des aménagements forestiers ;
- Exploitation forestière non maîtrisée ;
- Destruction de la biodiversité ;
- Epuisement des ressources ;
- Baisse des revenus de l'Etat.

Scénario 5 : Amélioration de la contribution du secteur forestier dans le cadre d'une économie diversifiée.

Tendances positives :

- Création des CFAD et engagement de certains exploitants dans l'aménagement durable ;
- Industrialisation progressive de la filière (surtout première transformation, deuxième transformation débutante) ;
- Persistance de consommation des produits forestiers nationaux
- Projet pilote Biodivalor ;
- Plan d'aménagement en cours dans les Aires Protégées ;
- Concertation entre les administrations et les opérateurs privés, notamment en ce qui concerne les normes et la fiscalité ;
- Coordinations interministérielles ponctuelles ;
- FOSA : cadre de concertation entre toutes les parties prenantes de la gestion forestière.

Tendances négatives :

- Difficultés dans la définition de l'aménagement durable dans les Permis Associés et les Forêts communautaires ;
- Sur - exploitation de la première zone (coupes familiales, fermage) ;
- Résistances à la segmentation de la filière et à l'instauration d'un marché intérieur du bois ;
- Pas d'investissements importants dans la deuxième transformation ;
- Formation professionnelle insuffisante ou inexistante ;
- Valorisation mal maîtrisée des PFNL et préférences pour les produits importés ;
- Habitude persistante de consommations de la «viande de brousse » ;
- Difficultés de zonage à proximité des Aires protégées et sur les droits des populations ;
- Lenteurs dans la mise en œuvre des réformes concernant le secteur ;
- Manque de véritable dialogue interministériel permanent sur les sujets économiques et fiscaux ;
- FOSA : difficultés pour une véritable représentation de la société civile.

Scénario 6 : Mise en place effective d'un Observatoire National des Ecosystèmes forestiers.

Tendances positives :

- Aide à la décision ;
- Meilleure connaissance des forêts ;
- Meilleure appréciation de la dégradation due aux mauvaises pratiques forestières ;
- Gestion transfrontalière ;
- Valeur culturelle des forêts ;
- Etude d'impacts ;
- Augmentation des revenus de la forêt.

Tendances négatives :

- Absence de surveillance ;
- Exploitation anarchique des forêts/ disparition de certaines essences ;
- Faiblesse du cadre juridique ;
- Investissement dérisoire ;
- Observatoire de la biodiversité non fonctionnel/ non efficient ;
- Exploitation à blanc de la forêt sans souci de concertation ;
- Dégradation du capital forestier et surexploitation.
- Non renouvellement des ressources naturelles ;
- Disparition des ressources naturelles ;
- Accélération de l'exode rural.

Scénario 7 : Zonage du territoire et mise en œuvre de la planification forestière.

Tendances positives :

- Mise en réserve des zones forestières ;
- Protection de la biodiversité ;
- Réalisation de «puits carbone ».

Tendances négatives :

- Absence d'étude d'impact pour l'aménagement des zones forestières ;
- Inexistence des forêts d'agrément ;
- Législation inadaptée ;
- Faible autorité de l'administration ;
- Absence d'observatoire de la biodiversité ;

- Plan de zonage absent ;
- Exploitation non contrôlée ;
- Disparition de certaines ressources (végétales ou animales) ;
- Destruction du «puits carbone ».

Scénario 8 : Gestion concertée des ressources naturelles locales.

Tendances positives :

- Amélioration des conditions de vie des ruraux (création de revenus) ;
- Freinage de l'exode rural ;
- Baisse du taux de chômage (création d'emplois sur les chantiers d'exploitation) ;
- Baisse de la délinquance ;
- Disparition du phénomène de la «double propriété des terres » ;
- Gestion durable des ressources et le maintien des multiples fonctions de la forêt ;
- Gestion concertée (gestion participative).

Tendances négatives :

- Faible impact de l'exploitation forestière sur le développement rural ;
- Appropriation exclusive de la forêt par l'Etat ;
- Absence de gestion participative des ressources forestières.

Tableau des principales tendances positives et négatives du secteur forestier gabonais

Tendances positives	Tendances négatives
<ul style="list-style-type: none"> - Législation adaptée et appliquée ; - Restauration de l'autorité de l'Etat ; - Formation assurée à tous les niveaux ; - Prise en compte des besoins des populations avec augmentation du revenu ; - Augmentation des recettes issues des ressources forestières. - Maîtrise de l'immigration ; - Réduction de la corruption ; - Préservation, conservation et meilleure gestion des ressources floristiques, fauniques et halieutiques du pays ; - Préservation, conservation et meilleure gestion des arbres et des forêts intra et périurbaines ; - Mise en application des aménagements ; - Renforcement des ressources humaines ; - Suivi des aménagements ; - Conservation du couvert végétal ; - Protection et conservation de la biodiversité ; - Fixation et stockage de carbone (réalisation de puits carbone) ; - Lutte et réduction de la pollution atmosphérique ; - Lutte contre les changements climatiques ; - Création d'emplois. - Aide à la décision ; - Meilleure connaissance des forêts ; - Meilleure appréciation de la dégradation due aux mauvaises pratiques forestières ; - Gestion transfrontalière ; - Valeur culturelle des forêts ; - Etude d'impacts ; - Mise en réserve des zones forestières ; - Freinage de l'exode rural ; - Baisse de la délinquance ; - Gestion durable des ressources et maintien des 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'encadrement de la filière ; - Insuffisance de la connaissance scientifique et technique de la ressource ; - Insuffisance de Formation/Communication/Sensibilisation ; - Absence de stratification réaliste et appliquée du territoire (concessions Forestières sous Aménagement Durable – Forêts Communautaires - exploitation des PFNL-domaine rural) ; - Absence «industrie + certification » ⇒ produits non compétitifs ; - Répartition des concessions sans schéma d'aménagement ; - Spoliation des populations par les élites urbaines ; - Mise au ban des organisations internationales = fin des aides et de dons. - Corruption et non application des textes en vigueur ; - Perte de l'autorité de l'administration ; - Exploitation illicite et anarchique des ressources forestières du pays ; - Accroissement des populations ; - Baisse des recettes de l'Etat. - Echec des aménagements forestiers ; - Destruction de la biodiversité/ disparition de certaines essences ; - Epuisement des ressources ; - Absence de surveillance ; - Investissement dérisoire ; - Observatoire de la biodiversité non fonctionnel/non efficient ; - Exploitation à blanc de la forêt sans souci de conservation/ dégradation du capital forestier ;

<ul style="list-style-type: none"> - multiples fonctions de la forêt ; - Gestion concertée (gestion participative)/ disparition du phénomène de la double propriété des terres ; - Création des CFAD et engagement de certains exploitants dans l'aménagement durable ; - Industrialisation progressive de la filière (surtout première transformation, deuxième transformation débutante) ; - Persistance de consommation des produits forestiers nationaux - Projet pilote Biodivalor ; - Plan d'aménagement en cours dans les Aires Protégées ; - Concertation entre les administrations et les opérateurs privés, notamment en ce qui concerne les normes et la fiscalité ; - Coordination interministérielle ponctuelle ; - FOSA : cadre de concertation entre toutes les parties prenantes de la gestion forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non renouvellement des ressources naturelles ; - Accélération de l'exode rural. - Absence d'étude d'impact pour l'aménagement des zones forestières ; - Inexistence des forêts d'agrément ; - Plan de zonage absent ; - Destruction du « puits carbone ». - Faible impact de l'exploitation forestière sur le développement rural ; - Appropriation exclusive de la forêt par l'Etat ; - Absence de gestion participative des ressources forestières ; - Difficultés dans la définition de l'aménagement durable dans les Permis Associés et les Forêts communautaires ; - Surexploitation de la première zone (coupes familiales, fermage) ; - Résistances à la segmentation de la filière et à l'instauration d'un marché intérieur du bois ; - Pas d'investissements importants dans la deuxième transformation ; - Formation professionnelle insuffisante ou inexistante ; - Valorisation mal maîtrisée des PFNL et préférences pour les produits importés ; - Habitude persistante de consommations de la « viande de brousse » ; - Difficultés de zonage à proximité des Aires protégées et sur les droits des populations ; - Lenteurs dans la mise en œuvre des réformes concernant le secteur ; - Manque de véritable dialogue interministériel permanent sur les sujets économiques et fiscaux ; - FOSA : difficultés pour une véritable représentation de la société civile.
--	--

8 SCENARIO RETENU POUR UNE VISION A LONG TERME

8.1 Amélioration de la contribution du secteur forestier à l'horizon 2020 dans le cadre d'une économie diversifiée, tout en assurant la préservation de l'espace rural, des écosystèmes et de la biodiversité.

Objectif - Contribution du secteur forestier à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources forestières :

- Augmentation de la part des recettes forestières dans le PIB ;
- Création d'emplois et dynamisation de l'activité économique notamment en milieu rural ;
- Amélioration des conditions de vie des populations.

Tendances positives :

- Législation adaptée et appliquée ;
- Restauration de l'autorité de l'Etat ;
- Formation assurée à tous les niveaux ;
- Prise en compte des besoins des populations avec augmentation du revenu ;
- Augmentation des recettes issues des ressources forestières ;

- Préservation, conservation et meilleure gestion des ressources floristiques, fauniques et halieutiques du pays ;
- Protection et conservation de la biodiversité ;
- Fixation et stockage de carbone ;
- Création des CFAD et engagement de certains exploitants dans l'aménagement durable ;
- Industrialisation progressive ;
- FOSA : cadre de concertation entre toutes les parties prenantes de la gestion forestière ;
- Projet pilote Biovalor.

Tendances négatives :

- Absence de stratification réaliste et appliquée du territoire (CFAD, forêts communautaires, exploitation des PFNL – domaine rural) ;
- Perte de l'autorité de l'administration ;
- Exploitation illicite et anarchique des ressources forestières du pays ;
- Baisse des recettes de l'Etat ;
- Destruction de la biodiversité (sur - exploitation de certaines essences dans certaines régions du pays) ;
- Epuisement de certaines ressources et dégradation du capital forestier ;
- Faible impact de l'exploitation forestière sur le développement rural ;
- Valorisation mal maîtrisée des PFNL et préférences pour les produits importés ;
- Absence de gestion participative des ressources forestières ;
- Résistances à la segmentation de la filière et à l'instauration d'un marché intérieur du bois
- Manque d'intérêt pour les revenus issus du carbone.

8.2 Implications du scénario par rapport aux tendances retenues

Sur le plan réglementaire et institutionnel

- Cadre institutionnel et réglementaire complet et efficace pour le développement du secteur,
- Code forestier actualisé et réforme sur la fiscalité,
- Adoption des textes nécessaires à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles,
- Législation nationale adaptée au contexte international,
- Meilleur appui des organismes de coopération dans la mise en application de la politique forestière,
- Contexte favorable aux investissements privés,
- Meilleure coordination entre les acteurs du secteur,
- Meilleur suivi des activités d'exploitation et un meilleur contrôle de l'application de la réglementation.

Sur le plan de la politique forestière

- Gestion durable des ressources forestières basées sur des plans d'aménagement,
- Diminution du taux de déforestation,
- Augmentation de la surface aménagée,
- Renforcement de la politique de conservation du Gabon,
- Coordination régionale des politiques forestières,

Sur le plan socio-économique

- Environnement favorable pour le développement de nouvelles sources de revenus (écotourisme / carbone),
- Meilleure contribution du secteur forestier à la formation du produit intérieur brut (PIB),
- Augmentation des recettes forestières,
- Création d'emplois directs supplémentaires et d'emplois indirects notamment en milieu rural,
- Préservation du capital naturel (durabilité de la ressource),
- Rationalisation et optimisation de l'utilisation des ressources financières issues des exploitations forestières (infrastructures publiques, micro-projets, dispensaires...),
- Amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations vivant en milieu rural, autour et à l'intérieur des CFAD et définition des modèles viables de gestion communautaire
- Développement de nombreux secteurs connexes, notamment les transports, les manutentions, le transit, la vente d'engins et d'équipements forestiers,
- Augmentation des sources d'alimentation pour les populations urbaines.

Sur le plan environnemental

- Augmentation de la contribution des activités liées à la protection de la biodiversité et de l'environnement à l'économie nationale,
- Production plus favorable de biens et services environnementaux (protection de la biodiversité, stockage de carbone...),
- Augmentation des sources de revenus (produits forestiers non ligneux),
- Meilleure connaissance de la biodiversité et des espèces au niveau national,
- Implication des populations à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

9 CONCLUSION

Toute étude prospective met les experts à réfléchir pour le long terme, gage d'une prise de décisions harmonieuses dans la gestion durable de la ressource. Ceci est d'autant plus accentué quand il s'agit d'étude à l'ampleur du FOSA.

Il s'avère donc nécessaire que tous les signaux soient identifiés, que des scénarios crédibles soient établis et que les contraintes, que nous avons appelé tendances négatives, soient combattues. C'est ce travail technique qui a été réalisé tout au long du processus de maturation de ce document national. Celui-ci reflète la longue et très enrichissante concertation entre acteurs du secteur : experts forestiers et d'autres départements ministériels, populations au travers d'élus et ONG. Se situant dans le prolongement du Programme Forestier National du Gabon, mais l'enrichissant à la fois dans le temps (horizon 2020) et dans l'espace (concertation régionale puis continentale), le FOSA devrait donner aux différents pays l'orientation nécessaire vers la gestion durable de leurs forêts.

Pour le Gabon, le trait essentiel du scénario retenu est la nécessité d'encadrer la gestion forestière dans la perspective de la baisse de la rente pétrolière et de la réorganisation de l'économie qui va s'en suivre. Si l'importance de l'exploitation des ressources forestières tend à augmenter en valeur absolue et en pourcentage du PIB, l'autorité de l'Etat devra se renforcer car son niveau actuel ne permet pas d'assurer correctement ses prérogatives régaliennes de propriétaire de la ressource.

Arrivé à ce stade de la réflexion, il est donc nécessaire d'insister sur l'importance de la prise de conscience politique en la matière et des risques qui pourraient être courus si les constats

faits et les propositions avancées restaient sans mise en application. Les techniciens analysent et proposent, le gouvernement met en œuvre des politiques. La FAO pourrait jouer un rôle important dans le cadre du FOSA en faisant prendre conscience aux décideurs des enjeux et des propositions issues du terrain et de l'analyse prospective par pays et pour tout le continent.

10 ANNEXES

Annexe 1 : Quelques indicateurs de macro-économiques du secteur forestier au Gabon

Annexe 2 : Thèmes d'études retenues par l'équipe FOSA Gabon

- Thème 1 : Interface Forêt-Agriculture : situation actuelle et orientations pour le futur.
- Thème 2 : Bois de feu et charbon de bois.
- Thème 3 : Situation, tendances et perspectives pour les arbres en dehors des forêts au Gabon.
- Thème 4 : Etude sur l'exploitation forestière dans le domaine rural.
- Thème 5 : Etude sur la filière des produits forestiers non ligneux végétaux.

Annexe 3 : Equipe FOSA Gabon

- Point Focal FOSA-Gabon :
 - Pierre NYAR-OLLAME , Conseiller Technique du Ministre
 - Comité de rédaction et de suivi du document FOSA-Gabon :
 - Pierre NYAR-OLLAME, Point Focal FOSA-Gabon, CT du Ministre
 - Viviane ANDEME MEYE
 - Aimée MEKUI ALLOGO
 - Jean-Pierre PROFIZI
 - Eric BEKALE ETOUGHE
- Membres du Groupe de Travail National :

Noms et Prénom	Fonction et contact
AKAGAH Serge	ONG «Amis du Pangolin » Observatoire Mondial des Forêts, section Gabon. Tél : 31-88-16 / 77-54-57 Mail : cri.pangolin@laposte.net
ANDEME MEYE Viviane	Chef de Service Industries du Bois B.P. 6032 Libreville / 72-40-71
BEKALE ETOUGHE Eric P.	S.P. C.A./FAO
BOUCAH ORUMBOGANY Jacques	DGA/SNGB B.P. 67 Libreville. Tél : 74-12-57
BOUSSAMBA MAKOSSO Etienne	Conseiller du C.G.P.D Tél : 72-28-88/76-04-96
DONDYAS Séraphin	Consultant S/Régional FOSA
LOUEYIT Césaire Joachim	Min. des Mines Tél : 76-39-15 Conseiller Technique du Min. d'Etat
MADOUA Jean	ONG « Image GABON Nature » B.P. 7189 Libreville
MAKAYA Serge	S.N.B.G. B.P. 67 Libreville Tél : 74-13-71
MBADINGA MBADINGA Ludovic	DGA Consommation (Min. Commerce) B.P. 5400 Libreville. Tél : 72-28-87
MEKUI ALLOGO Aimée	D.G.E.F. Tél : 32-50-89
MEZUI M'ELLA Jean Gérard	S.G.P. Commission Nationale FAO
MOULOUNGOU Jacques	E.N.E.F. Tél : 73-25-65
NDOMBA NGOYE Raymond	DED/DGEF Tél : 33-14-71/ 76-20-72
NYAR OLLAME Pierre	Conseiller Technique Point Focal FOSA
OBAME MEZUI Melchide	D.G.E. Tél : 72-27-00
PROFIZI Jean Pierre	CPSE Tél : 26-80-53

